Qualité microbienne et classement des eaux de baignade de la commune de ROURA

-2016-

Dans son rôle d'accompagnement des collectivités, l'Office de l'Eau établit et transmet chaque année le classement de l'eau de baignade. Ce dernier est déterminé sur la base de l'ensemble des données relatives à la qualité de l'eau et collectées par l'ARS au cours des quatre dernières saisons «balnéaires».

La saison balnéaire d'une eau de baignade s'entend comme la période pendant laquelle la présence d'un grand nombre de baigneurs est prévisible. Un grand nombre de baigneurs correspond à une fréquence estimée élevée, compte-tenu notamment des tendances passées, ou des infrastructures et des services mis à disposition ou de toute mesure prise pour encourager la baignade.

Dans les DOM, la saison balnéaire s'étend sur l'année entière du 1er octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1.

L'article D1332-28 du code de la santé publique stipule que la personne responsable d'une eau de baignade prend les mesures appropriées, réalistes et proportionnées pour que le classement de l'eau soit au moins de qualité «suffisante» et en vue d'atteindre les qualités «excellente» ou «bonne».

Une zone de baignade a été recensée sur la commune de ROURA:

- un site de type "Rivière (eau douce)" :
  - Fourgassier

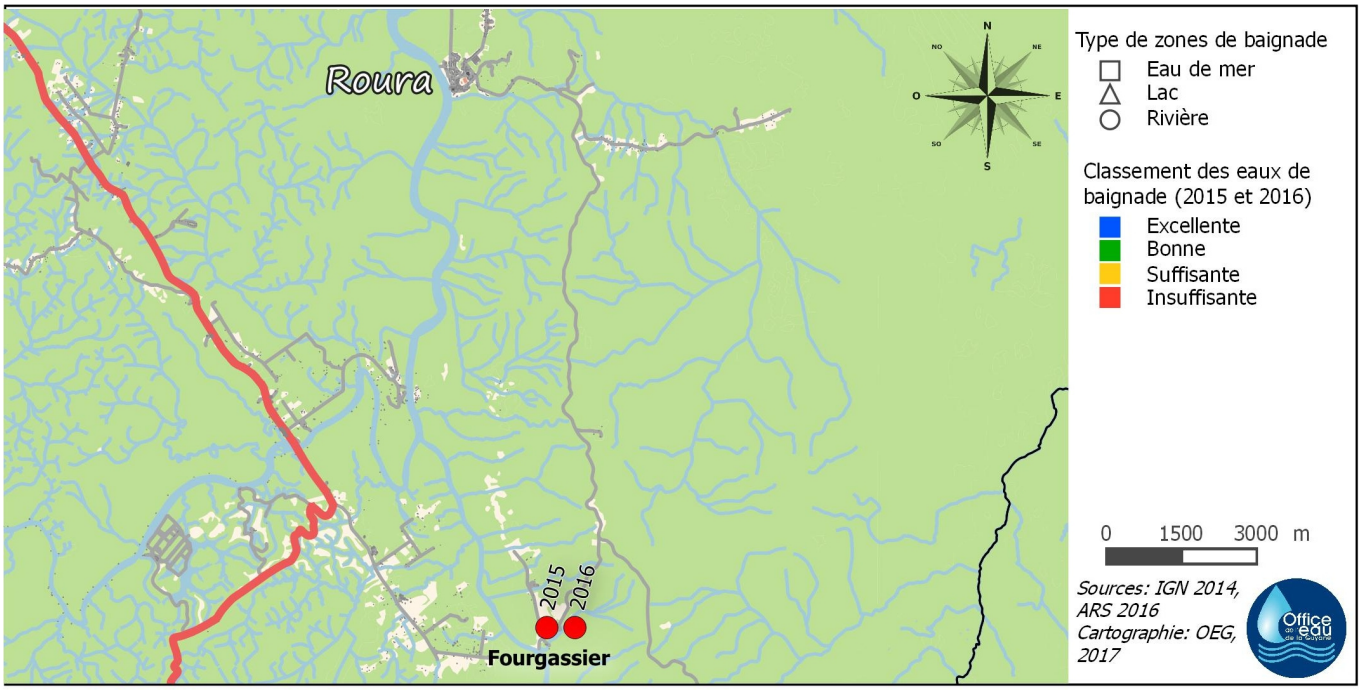

Synthèse globale de qualité des eaux de baignade recensées à ROURA

Synthèse des classements de la qualité pour l'année 2016

Classement en qualité	Guyane		ROURA	
	nb sites	%	nb sites	%
1-excellente	2	***10 %***	0	***0 %***
2-bonne	3	***15 %***	0	***0 %***
3-suffisante	4	***20 %***	0	***0 %***
4-insuffisante	11	***55 %***	1	***100 %***
Nombre total de sites:	**20**		**1**	

Classement 2016 de la qualité des sites de baignade de ROURA

Type d'eau	Site de baignade	2015	2016	Evolution
Rivière (eau douce)	Fourgassier	I	I	◁▷

Qualité de l'eau: E: Excellente, B: Bonne, S: Suffisante, I: Insuffisante.
Evolution de la qualité de l'eau: ▲ Amélioration, ▼Régression, ◁▷Sans changement

Fourgassier

(sur la base des données de contrôle sanitaire transmises par l'ARS)

Les Cascades de Fourgassier sont un site exceptionnel qui subit depuis une quinzaine d'années une lente dégradation. La zone de baignade est étroite (peu d'écoulement) combinée à une forte fréquentation accompagnée d'incivilités trop fréquentes.
Plusieurs préconisations ont été formulées et mises en œuvre depuis l'élaboration du profil (2012). Un ré-examen devrait donc être réalisé (2 ans) afin de réévaluer les mesures à mettre en œuvre. En effet, malgré les initiatives, la qualité de l'eau du site continue à être classée "insuffisante" pour les 2 paramètres microbiologiques.

9 saisons "balnéaires" ont été couvertes par le contrôle sanitaire de l'ARS.

Durant la saison « balnéaire » 2015-2016, **24** prélèvements ont été effectués dans le cadre de la fréquence bimensuelle souhaitée pour les zones de baignade pouvant être affectées par des pollutions à court terme.

Qualité microbienne instantanée pour le paramètre Eschérichia coli

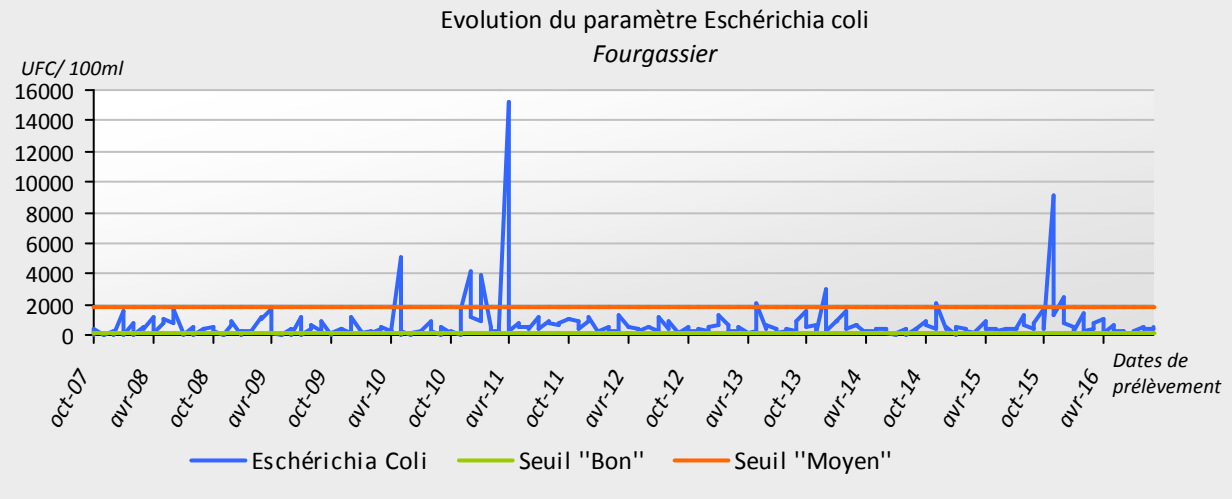

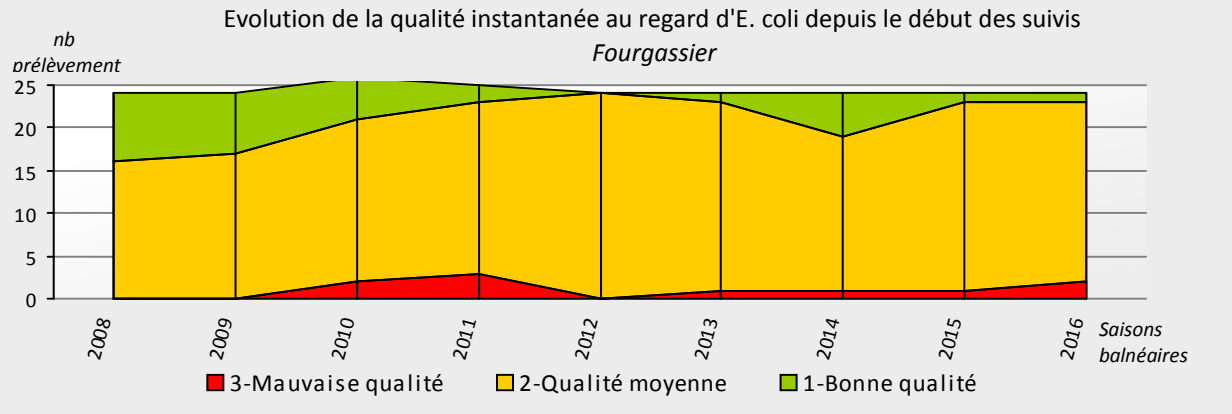

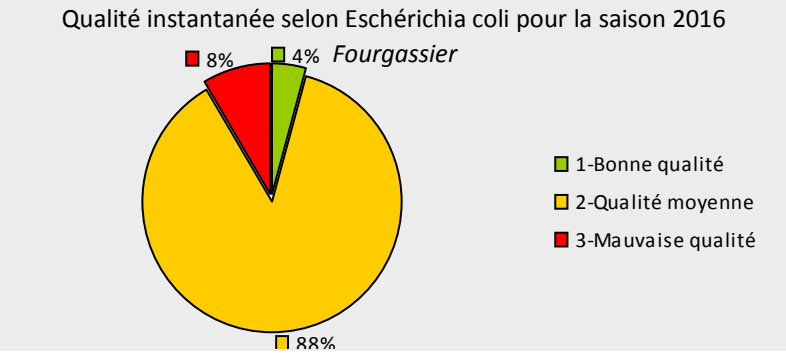

Qualification des résultats d'analyse

Pour les neuf saisons «balnéaires», l'eau de la crique FOURGASSIER a été de mauvaise qualité **à 4,6 %**

pour le paramètre E.COLI, alors que sur les quatre dernières saisons (01/10/2012 au 30/09/2016) constituant le classement 2016, elle est de mauvaise qualité **à 5,2 %.**

On comptabilise 10 dépassements de la valeur limite de 1800 UFC/100 ml, **dont 2** sur la dernière saison «balnéaire» 2015-2016.

Qualité microbienne instantanée pour le paramètre Entérocoques

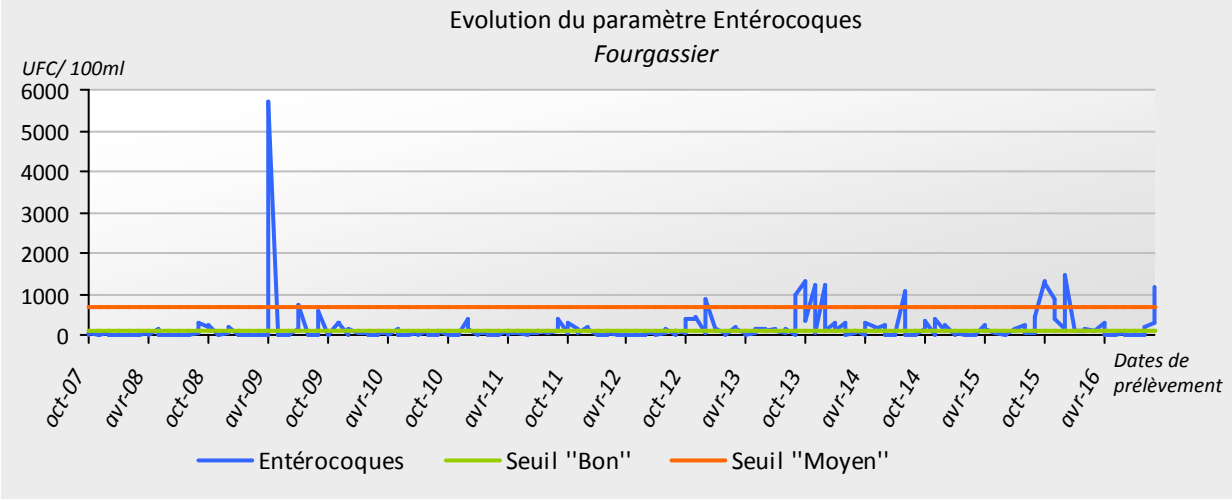

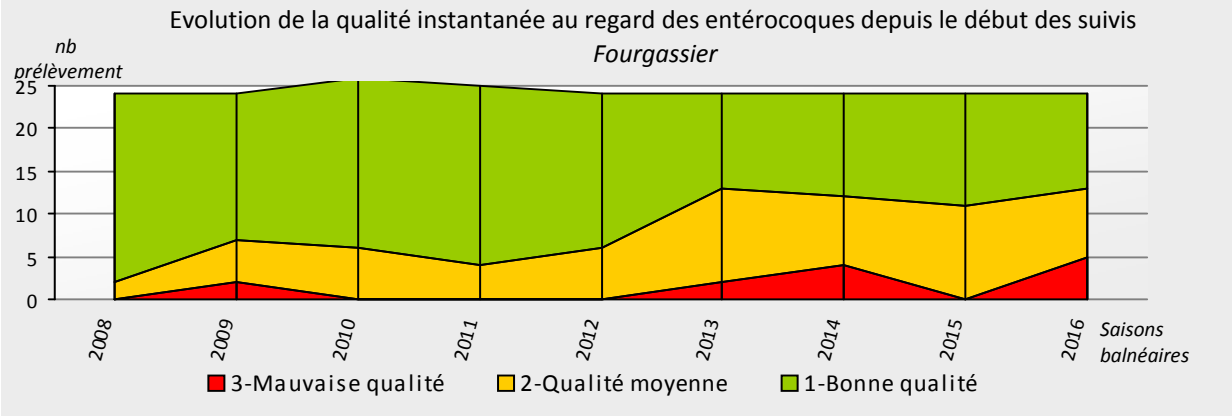

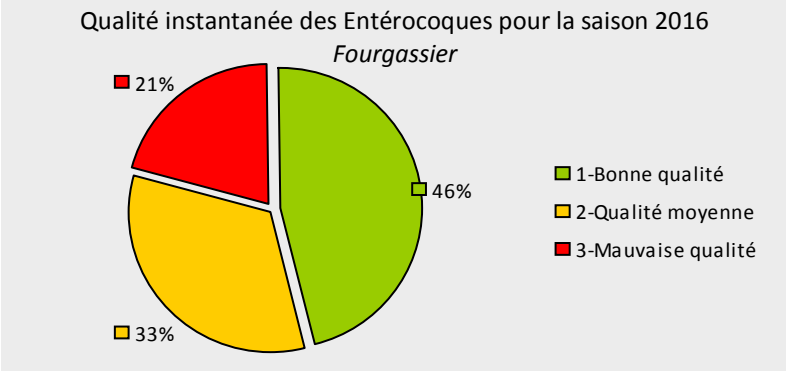

Qualification des résultats d'analyse

Pour les neuf saisons «balnéaires», l'eau de la crique FOURGASSIER a été de mauvaise qualité **à 5,9 %** pour la mesure des Entérocoques.
Sur les quatre dernières saisons constituant le classement 2016, elle est de mauvaise qualité **à 11,5 %.**

13 échantillons ont dépassé la valeur limite de 660 UFC/100 ml, **dont 5** sur la dernière saison «balnéaire» 2015-2016.

Classement du site Fourgassier

La directive ''Baignade'' 2006/7/CE du 15 février 2006 fixait comme objectif à la fin de l'année 2015 d'atteindre pour toutes les eaux de baignade une qualité au moins suffisante.

L'eau de baignade de la crique FOURGASSIER ne répond pas à cet objectif, puisqu'elle est de ***qualité insuffisante***.

Saisons balnéaires prises en compte	*2007-2011*	*2008-2012*	*2009-2013*	*2010-2014*	*2011-2015*	*2012-2016*
Année de classement	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Eschérichia coli	I	I	I	I	I	I
Entérocoques	B	B	B	I	I	I

Classement 2016 (2006/7/CE) : ◁▷ **Insuffisante**

Classement 2006/7/CE pour le paramètre considéré: E: Excellente, B: Bonne, S: Suffisante, I: Insuffisante.
Evolution de la qualité de l'eau entre les classements 2015 et 2016: ▲ Amélioration, ▼ Régression, ◁▷ Sans changement

L'eau de baignade de la crique Fourgassier est de qualité insuffisante sur le paramètre EColi et pour la mesure des Entéroques.
Ainsi, la dégradation brutale de la qualité de l'eau observée sur la mesure des Entérocoques se maintient.

Pour une eau de qualité « suffisante » ou « insuffisante », le profil à élaborer est :
- ***de type 2 « le risque de contamination est avéré et les causes sont partiellement connus »***
- ***ou de type 3 « le risque de contamination est avéré et les causes sont insuffisamment connues ».***

Le profil d'une eau de baignade classée comme étant insuffisante doit être révisé régulièrement afin de le mettre à jour. Un ré-examen de tous les éléments du profil doit être effectué tous les deux ans.

Les eaux de qualité insuffisante peuvent rester temporairement conformes à la directive si des mesures de gestion sont prises telles que :
- l'identification des causes de cette mauvaise qualité,
- des mesures pour réduire la pollution,
- l'interdiction ou l'avis déconseillant la baignade.

Cependant, **si la qualité des eaux est de qualité insuffisante pendant 5 années à la suite**, une interdiction ou à un avis déconseillant la baignade de manière permanente doit être prononcée et il est considéré que ces **eaux sont définitivement non conformes**.

La crique FOURGASSIER présente une qualité insuffisante sur les **six classements étudiés**.
Ainsi, elle pourrait donc faire l'objet d'une fermeture.
Cette fermeture néanmoins ne met pas un terme au suivi de la qualité de l'eau de baignade.

Contact

Office de l'Eau de Guyane
10 rue des remparts
97300 Cayenne
Standard: 0594.30.52.92

Myriane INIMOD
mail: myriane.inimod@office-eauguyane.fr
tel: 05.94.30.60.81

Données sources: Agence Régionale de Santé de Guyane, 2016.
Mise en application de la directive Baignade 2006/7/CE.
Mise en forme et diffusion: Office de l'Eau de Guyane, janv. 2017.